

tion actuelle et celle que représentait Cartier. Alors, comme aujourd'hui, le gouvernement britannique avait demandé au Canada une contribution directe, non seulement en hommes, savoir une armée permanente de 50,000 soldats, mais, aussi, une somme dont l'Angleterre disposerait à son gré sans notre participation. Tout le monde peut référer à la dépêche du duc de Newcastle en l'année 1862. C'est l'hon. J. S. Macdonald qui révéla ces faits au pays à la séance du 31 mars 1868. Dans son discours, il félicite le gouvernement sur ce bill " qui ne tient aucun compte d'une dépêche du ministre des Colonies exigeant que le Canada entretint 50,000 hommes en état d'activité militaire, et voulant obliger le gouvernement canadien à créer en 5 ans un fonds applicable à la défense du pays et dont le gouvernement impérial aurait à l'exclusion du Parlement Canadien le contrôle et la disposition."

Comme Cartier, Laurier a résisté aux demandes exagérées du gouvernement anglais, et comme lui il a accordé ce qui convenait au pays. C'est, donc, toujours la politique de Cartier que les prétendus amis de Cartier laissent prendre par le parti adverse.

Il ne faut pas croire que Cartier fut opposé à une marine canadienne. Dans cette séance du 31 mars, il donna même à entendre que la chose viendrait plus tard.

"Je ne prétends pas, dit-il, par ce bill, organiser la milice navale. C'est un soin qui est LAISSE AU GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL."

Du reste, le fait ressortit, à cette séance même, sur une remarque de Monsieur Alex. Mackenzie, que le gouvernement avait déjà deux canonnières en activité.

Les conservateurs d'aujourd'hui se trouvent à prendre exactement la place et les arguments de Dorion en 1862 et en 1868. *La Presse* suit à la lettre le programme de Cartier.

---